

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des dispositions gouvernementales, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

**Présents** : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C - ISARN P. - LAVIT F. - SOULIÉ C.

Mesdames DEMARAIS C. - GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLÉS S. - ROUSSET A.

**Procuration** : Monsieur FOREZ Daniel donne procuration à LAVIT Frédéric

**Secrétaire de séance** : Madame LOPEZ Chantal

**84/2020 - Certificats d'économie d'énergie**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie

Vu le projet de convention d'habilitation établi par HERAULT ENERGIES,

Considérant la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public

Considérant l'intérêt pour la collectivité se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le projet de convention entre HERAULT ENERGIES et la Collectivité pour la collecte et la valorisation des actes éligibles aux certificats d'économie d'énergie

**AUTORISE** ainsi le transfert à HERAULT ENERGIES des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la Collectivité pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE auprès d'un obligé

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus**

**Le Maire - BOUTES Francis**

  
